

MOBILITE

La Guyane, « l'oubliée » !!!

Rémire Montjoly, le 24 Avril 2024

L'**UFAP UNSa Justice de Guyane** est outrée par le bras d'honneur que lui adresse la DAP concernant les postes offerts lors de la CAP de mobilité des Surveillants/Brigadiers au titre du premier semestre 2024.

L'UFAP UNSa Justice de Guyane ne va pas se mettre à genoux pour faire de la mendicité !

Alors que notre établissement détient un record national avec près de 200 matelas au sol, l'Administration Pénitentiaire ne trouve rien d'autre que de n'offrir aucun poste.

Serait-on revenu à l'ère du **bagne** où les personnels sont voués comme des forçats à faire face sans moyens aux « factions brésiliens » ? L'autorité, est-elle du côté des gangs ou des personnels ?

Si à Kourou, les fusées décollent, à Rémire Montjoly, le bateau coule..., l'opulence est à l'Administration Pénitentiaire ce que l'obsolescence pénitentiaire est au personnel de Guyane.

Plus que jamais, l'**UFAP UNSa Justice de Guyane** est déterminée à défendre la continuité du service public, et à soutenir une réflexion autour des besoins liés aux évolutions de l'institution. Le Centre Pénitentiaire de Rémire Montjoly n'a plus le fonctionnement de son ouverture et a évolué avec le temps en fonction des spécificités territoriales. Cela implique la mise en place d'un groupe de travail pour une vraie revalorisation de l'organigramme afin de rétablir un fonctionnement à la hauteur des enjeux.

L'**UFAP UNSa Justice de Guyane** exige une ELSP **non pas au rabais** mais à 16, en capacité de monter des astreintes pour supprimer la mise en danger des personnels non armés lors d'extractions principalement de nuit, le renfort de certains quartiers comme le CD1, la MAH1 mais aussi le remplacement des départs à la retraite.

Notre établissement pénitentiaire ne peut pas être un baril de poudre''''

L'**UFAP UNSa Justice de Guyane** veille pendant que le syndicat historique, à la botte de la direction, sert de chambre de validation de nombreuses décisions sur le dos des personnels.

L'**UFAP UNSa Justice de Guyane** se questionne sur l'avenir du projet de Saint-Laurent du Maroni et se demande concernant les 10 postes du Garde des Sceaux de 2023, s'ils sont réellement ajoutés à l'organigramme ou s'ils sont destinés à être éponnés dans le temps par les vacances de poste au CP Rémire Montjoly.

L'**UFAP UNSa Justice de Guyane** ne défend que les seuls intérêts des personnels.

Pour l'Union Régionale
UFAP Unsa Justice Guyane
Le Secrétaire Général
Stève BERTRAND